



UNSA - ANPE
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

LETTRE OUVERTE A CHRISTIAN CHARPY, DIRECTEUR GENERAL DE L'ANPE

Paris, le 02/12/2008

Monsieur le Directeur général,

Le 17 mars 2008, l'UNSA-ANPE a signé, (avec 5 autres organisations syndicales nationales de l'ANPE), le protocole d'accord permettant la mise en place de garanties en matière de prévoyance complémentaire, frais de soin de santé et prévoyance longue des agents de l'ANPE.

Durant la procédure de marchés publics, les organisations syndicales n'ont ni négocié les tarifs, ni été destinataires des offres des différents prestataires. Cette phase ainsi que les choix arrêtés relevaient de votre seule compétence et responsabilité.

L'UNSA-ANPE trouve inadmissible les tarifs proposés des formules dites familiales ou retraités. Ou se trouvent les tarifs préférentiels ?

Force est de constater que les tarifs préférentiels sont devenus des tarifs exponentiels pour bon nombre d'agents « Chargé(e) de famille » !

Face aux nombreuses protestations de collègues que nous partageons, nous avons alerté, lors de la rencontre intersyndicale du 01/12/2008 au ministère, Monsieur Fatome Directeur de Cabinet de Laurent Wauquiez. Visiblement, cette situation a provoqué chez lui un réel étonnement. Il nous a indiqué qu'il vous demanderait d'apporter une solution rapide.

Par conséquent, L'UNSA-ANPE exigera des réponses précises et concrètes sur ce sujet lors de la rencontre DG - Intersyndicale du vendredi 5 décembre 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos cordiales salutations.

Dominique NUGUES
Secrétaire Général UNSA-ANPE